

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 6 juin 2008

Service instructeur
DIRECTION DE L'ARCHITECTURE

N° 2008-7-8-6

Service consulté

**COLLEGE GEORGES MARTELOT A ORBEY
- PROGRAMME DE RESTRUCTURATION -**

Résumé : La SEMHA a établi le programme des travaux concernant la restructuration globale du collège Georges Martelot à ORBEY. Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 6 920 415 €/TTC, valeur mars 2008.

Le Programme Prévisionnel d'Investissement 2008-2009 des collèges, voté les 13 & 14 décembre 2007, prévoit la restructuration d'ensemble du collège Georges Martelot à ORBEY pour un montant global de 4 975 000 € (valeur octobre 2006).

L'objectif est de remédier aux dysfonctionnements importants existant dans cet établissement (hormis la construction du pavillon technologie à la fin des années 1980, le collège a conservé pour l'essentiel sa structure organisationnelle d'origine, datant de 1975). En effet, les locaux existants présentent des déficits importants, notamment les locaux d'accueil, le CDI, la vie scolaire, les locaux des professeurs et ceux de l'Administration et leur organisation ne répond plus aux impératifs pédagogiques et fonctionnels actuels.

Le **programme des travaux**, réalisé par la SEMHA, en liaison étroite avec la Direction de l'Architecture et l'équipe de direction du collège, est déposé sur le bureau de votre Assemblée. Il s'inscrit dans la politique de gestion des collèges menée par le Conseil Général, visant, d'une part, à réduire l'écart entre les établissements neufs et anciens, et d'autre part, à adapter les établissements face aux impératifs pédagogiques et fonctionnels actuels, aux effectifs prévisibles et à l'évolution des normes de sécurité.

L'opération à réaliser comporte 3 séries distinctes de travaux, à savoir :

- une rénovation généralisée et une mise aux normes de construction actuelle de l'ensemble des bâtiments constituant le collège (isolation phonique, confort et performances thermiques, réglementation de sécurité, accessibilité des personnes handicapées...).

La mise en œuvre d'une chaufferie bois assurera 80 % des besoins énergétiques de chauffage. De plus, les chaudières fioul actuelles seront remplacées par des générateurs

gaz, assurant le secours et le complément de la chaudière bois ainsi que le chauffage des locaux lors des intersaisons.

La qualité environnementale du projet étant un objectif du programme, l'amiante présente sur certaines parties d'ouvrage sera également éliminée.

De plus, l'implantation de cet établissement (en 7 corps de bâtiments distincts) épousant les courbes du terrain va nécessiter l'installation de 3 ascenseurs.

- une restructuration importante de certaines parties des édifices, avec plus particulièrement la création d'une salle polyvalente autorisant des usages divers, la réorganisation complète des locaux de l'infirmerie, la reconfiguration des espaces dévolus à la surveillance et aux permanences, la réorganisation généralisée du centre de documentation et d'information (C.D.I.) et identification en son sein de zones fonctionnelles diversifiées, la reconfiguration du pôle d'enseignement scientifique et des locaux administratifs ;

- des extensions neuves, nécessaires pour pallier l'exiguïté des locaux existants, incapables de recevoir en l'état, certaines fonctions inexistantes dans l'établissement ou organisées selon des concepts scolaires obsolètes. Il s'agira de la construction d'un abri à cycles, la création d'un foyer pour élèves, l'externalisation des sanitaires élèves, le regroupement des casiers des élèves sous un préau et la constitution d'un espace dévolu aux professeurs.

Schématiquement, le coût de l'opération, en phase programme (valeur mars 2008) est le suivant :

- TRAVAUX **3 831 000 €/HT**

y compris chaufferie bois, silo enterré et eau chaude sanitaire solaire pour les logements

- PRESTATIONS INTELLECTUELLES : **822 300 €/HT**

maîtrise d'œuvre & OPC ; CSPPS ; Contrôle Technique, assistance à maîtrise d'ouvrage, études préalables, assurances...

- DIVERS : **1 133 000 €/HT**

dont révision de prix (5 %) et provision pour aléas

TOTAL GENERAL HT 5 786 300 €/HT

Total général TTC 6 920 414.80€/TTC
(valeur 03/2008)arrondi à 6 920 415 €/TTC

Le coût du programme établi par la SEMHA est cohérent et rentre dans l'estimation fournie lors du P.P.I., puisque ce dernier n'intégrait pas dans son chiffrage:

- le phasage 3, d'un montant de 925.000 €, indiqué seulement pour mémoire et qui devra maintenant être rajouté dans le prochain PPI ;

- une révision de prix sur la durée des phases études et chantier, estimée par le programmiste à 0.930 M€/HT (1 112 280 €/TTC).

Ces 2 chiffres, ajoutés au montant du PPI actuel, justifient la différence « fictive » constatée.

En conclusion, l'intervention lourde qui va être menée sur le collège d'ORBEY permettra ainsi d'achever la remise à niveau de cet établissement.

Compte tenu de la complexité de l'opération, le déroulement des travaux s'effectuera au moins sur 3 années, auxquelles il convient d'ajouter une année d'étude et de mise au point. C'est d'ailleurs pour cette raison que la phase 3 de l'opération devait être inscrite au PPI dans un deuxième temps.

L'opération sera confiée à un maître d'œuvre extérieur recruté selon la procédure des compétences, références et moyens humains et matériels des candidats, telle que prévu à l'article 74-III du Code des Marchés Publics.

Enfin, je vous précise que le Conseil d'Administration du Collège, dans sa séance du 7 mars 2008, a approuvé le programme de ce projet de restructuration d'ensemble.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le document programme de l'opération établi par la SEMHA et validé par la Direction de l'Architecture et le Conseil d'Administration du Collège ;

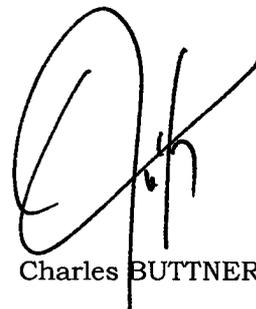
- de décider de la faisabilité technique et financière de cette opération ;

- de déterminer l'estimation globale prévisionnelle de l'opération à environ 6 920 415 €/TTC (5 786 300 €/HT), répartie comme suit : travaux : 3 831 000 €/HT ; prestations intellectuelles : 822 300 €/HT, divers & imprévus 1 133 000 €/HT en sachant que 4 975 000 € d'AP sont déjà affectés sur l'opération 06C03112 et que le complément peut être dégagé sur l'AP globale inscrite au programme B012/2008 (collèges – restructurations, réhabilitations) ;

- d'autoriser le Président du Conseil Général à souscrire le(s) marché(s) nécessaire(s) ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la (des) consultation(s) y afférent ;

- d'autoriser le Président du Conseil Général à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre, ...) et le règlement du (des) marché(s) nécessaire(s), conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER